

## Fiche de REINSCRIPTION AQUA DETENTE Adhésion Saison 2024 - 2025

**Adhérent :** (données à vérifier et corriger/compléter)

n° téléphone fixe : «TELEPHONE\_Dom»

n° tél portable : «TELEPHONE\_Port»

Date de naissance : «Naiss»

n° licence UFOLEP : «L\_n»

Date Certif. Médical : «DCertMedical»

Groupe 2023-24 : «GROUPE»

Adresse mail très lisible : «Courriel»

«NOM» «PRENOM»

«n» «RUE»

«CODE\_» «VILLE»

**Numérotez ci-contre les 3 créneaux qui vous intéressent le plus.**

**(1 = choix prioritaire,**

**2 = deuxième choix, 3 = dernier choix)**

### NATATION APPRENTISSAGE ET PERFECTIONNEMENT

Samedi 12h à 13h à Aquaval

### AQUAGYM

Mardi 12h à 13h à H. Boucher	
Mercredi 11h à 12h à Aquaval (petit bassin, eau à 29-30°)	
Mercredi 12h à 13h à Aquaval (petit bassin, eau à 29-30°)	
Jeudi 19h15 à 20h15 à Aquaval	
Jeudi 20h15 à 21h15 à Aquaval	
Vendredi 15h à 16h à H. Boucher	
Vendredi 16h à 17h à H. Boucher	
Samedi 13h à 14h à Aquaval	
Samedi 14h à 15h à Aquaval (petit bassin, eau à 29-30°)	

**DOSSIER COMPLET A RETOURNER IMPERATIVEMENT avant le 15 août 2024 à l'adresse suivante**

**ABSD – 4 rue Félix Le Dantec – 22000 SAINT BRIEUC (boîte aux lettres scellée sur le mur)**

**Tout dossier incomplet ne sera pas retenu. Les dossiers arrivés après le 15 août seront sur liste d'attente.**

- ☞ La présente fiche d'inscription dûment complétée et signée
- ☞ La fiche ci-jointe d'affiliation à l'UFOLEP vérifiée, complétée, datée et signée à l'endroit de la croix en fluo (l'assurance complémentaire est facultative)
- ☞ - **Si vous avez répondu NON** à toutes les questions du questionnaire santé ci-joint, joindre la fiche UFOLEP remplie et signée
- **Si vous avez répondu OUI** à au moins une question du questionnaire santé ci-joint, un certificat médical datant de moins de 1 an est obligatoire pour la pratique de l'aquagym ou de la natation.
- ☞ **3 enveloppes timbrées** pour 20g et libellées à vos nom et adresse
- ☞ Règlement (licence F.O.L. + cotisation) : **160 € (tarif inchangé)** Chèques libellés à l'ordre de : **ABSD**  
Soit 1 chèque de **160 €** ou 'chèques vacances ou coupons sport + chèque bancaire', débités mi-octobre  
Soit 2 chèques (**80 € et 80 €**), soit 3 chèques (**60 €, 50 €, 50 €**) débités mi-octobre, mi-novembre et mi-décembre

Tout problème technique ou indépendant de notre volonté devant entraîner une annulation de une ou plusieurs séances n'entraînera pas de rattrapage, ni de remboursement, de la ou des séances en question. Sauf conditions exceptionnelles liées au contexte de pandémie.

**Je m'engage à prendre connaissance du règlement intérieur consultable sur le site [absd22.fr](http://absd22.fr) et à l'entrée des piscines.**

Des photos peuvent être prises lors des séances ou lors des rencontres, et pourront être publiées sur le site [absd22.fr](http://absd22.fr), sauf opposition de ma part

j'autorise la publication de photos sur lesquelles je figure

je n'autorise pas la publication de photos sur lesquelles je figure

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(Signature de l'adhérent)